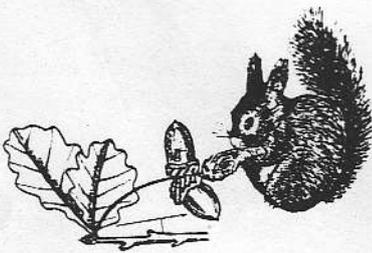


LE CHÊNE



Leur place dans l'espace, dans le paysage, le fait qu'elles constituent souvent le dernier espace "naturel" dans la ville, font des forêts périurbaines des équipements structurants du territoire et justifient leur protection quasi absolue. (...)

L'adaptation aux forêts périurbaines des méthodes d'aménagement et des techniques sylvicoles a eu un caractère empirique marqué. Il paraît souhaitable qu'un effort de recherche soit entrepris en matière d'aménagement des forêts dont l'objectif de production n'est pas prédominant et en particulier dans les forêts d'accueil. (...)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET.

Application de la politique forestière dans les forêts périurbaines. (10/12/1990)





La futaie régulière dont nous ne voulons plus

Cette photo a été prise le 14 juillet 1997 en forêt de Boulogne, près de Chambord. Nous avons pu mesurer une fois encore à quel point ce type de sylviculture, adoptée par l'ONF et que nous voyions pour la première fois aussi clairement prônée sur un de ses panneaux publicitaires, était à combattre prioritairement.

De nombreuses et importantes parcelles y ont été rasées et des plantations (en majorité de résineux) y sont alignées au cordeau. Sur de grandes étendues, la forêt a été mise à sac et transformée en "pépinières", en champs d'arbres cultivés. La vision est affligeante, révoltante.

Sous de prétendus impératifs besoins de régénération elle a, comme beaucoup d'autres, perdu son âme, son mystère et, plus grave, son intégrité.

Ces forestiers sensés protéger et pérenniser le "caractère d'espace naturel apparemment sauvage" (1) de notre bien commun sont devenus des "agro-businessmen" dont le seul but est la rentabilité à moindre effort et à court terme.

Didier CARBIENER (2), ingénieur agronome spécialisé en écologie, tire un bilan accablant de cette sylviculture productiviste recherchée par l'ONF. La futaie régulière entraîne la destruction de l'humus des sols, un appauvrissement de la biodiversité dans des forêts rendues vulnérables aux érosions et aux tempêtes.

Il existe pourtant une méthode alternative, la sylviculture naturaliste, à structure irrégulière, où l'on respecte la forêt comme un lieu de vie biologique complexe, où les espèces variées cohabitent, où toutes les classes d'âge, de diamètres sont représentées au sein de chaque parcelle.

Sur ses panneaux, près des coupes rases et de leurs sinistres plantations, l'ONF tente de tranquilliser le promeneur en lui promettant "une forêt pour demain", comme si nous devons nous contenter aujourd'hui de ces "pépinières" et priver plusieurs générations de ces arbres centenaires qui caractérisent toute vraie forêt!

Pendant près de trente ans, le Bois de Saint Cucufa n'a pas échappé à cette banalisation de la nature voulue par l'ONF. Malheureusement, beaucoup trop de promeneurs non avertis ne voient pas ces transformations qui ont insidieusement bouleversé sa physiologie.

Ce ne sont ni les "ronciers impénétrables" ni les "arbres morts", (qui sont favorables à la biodiversité, voire nécessaires à la conservation de certaines espèces animales ou végétales), que certains anonymes peu courageux et bien mal informés dénoncent dans leurs affichages sur les arbres, que nous devons condamner. C'est ça aussi une vraie forêt!

Ce que nous devons refuser à l'ONF c'est la futaie régulière, forêt artificielle exploitée par parcelles (comme sur cette photo), fabriquée, aseptisée, issue de coupes rases répétées, de plantations en ligne et monospécifiques, de résineux remplaçant les feuillus, et d'espèces trop souvent étrangères au milieu. Nous en avons le triste exemple dans notre forêt où les parcelles 4,24,28,36,39,43,45,51,55,57,59,60, 66,72,76 témoignent de l'acharnement sylvicole du gestionnaire.

Nous avons la chance d'avoir une forêt dans laquelle nous pouvons encore trouver de beaux arbres, vestiges d'un passé plein d'histoire et nous demandons qu'ils soient respectés. La régénération tant invoquée par l'ONF qui se targue <<d'avoir comme objectif de pérenniser une forêt vivante.>> ne nécessite pas l'éradication systématique de nos solides centenaires capables encore d'enterrer bon nombre de générations de ses forestiers!!

A propos des coupes en cours:

Mais où sont donc passés les solides, silencieux et rassurants chevaux ardennais?

Label de qualité passager? Coup de pub pour endormir les "casse-pieds" ?

Les tracteurs bruyants et destructeurs des sols sont de retour.....

L' ONF serait-il impuissant à imposer des principes plus écologiques à ses exploitants?

Des panneaux, commentant les différentes interventions entre 1869 et 1949 dans les parcelles 74 et 75, ont été installés près de ces coupes.

On y peut lire notamment: " Pour la parcelle 75, les interventions ont été modifiées pour satisfaire à une sylviculture adaptée à la forêt périurbaine. Le recépage a été ainsi réduit (arbres marques noires)"

L'ONF se garde bien de dire que ces arbres, qui avaient été désignés en 1994 pour être abattus, ont été retirés des coupes à notre demande (marques noires) lors d'un remartelage auquel nous avons assisté en mars 1996.

Rappelons que ces parcelles, qui ont été vendues il y a 2 ans, seront les dernières à être exploitées cet hiver (il n'y aura pas d'autres coupes avant l'an 2000), avec hélas les 25,27,32 et 37 où seront abattus les 25 chênes pluricentennaires que nous n'avons pu sauver sur les 35 qui avaient été condamnés. (notre journal No5).

Nous espérons que le spectacle de ces magnifiques semenciers massacrés sans autre prétexte qu'une hypothétique régénération naturelle (là où une régénération artificielle est déjà largement installée), pour quelques maigres pousses à l'avenir incertain, laissera entrevoir à ceux qui prennent pour argent comptant les publicités de l'ONF comment celui-ci compte "pérenniser une forêt vivante" au mépris de son aspect paysager.

Nous serons là, le moment venu (au plus tard en avril), pour convaincre les indécis.....

Rappelons également que le nouvel aménagement, annulant celui établi en 1984 qui devait permettre à l'ONF de poursuivre sa contestable gestion jusqu'en 2008, a été décidé à notre demande.

Le gestionnaire s'est engagé à nous tenir au courant au fur et à mesure de son établissement et à prendre en compte nos critiques et nos suggestions. Prendrait-il enfin conscience qu'il n'est pas le seul à disposer de notre patrimoine?



Ce chêne situé dans la parcelle 65 et que nous avons sauvé de la tronçonneuse en 1993, est aujourd'hui classé parmi les arbres remarquables de la forêt.



Ces 4 châtaigniers situés dans la parcelle 75, en bordure de la route de l'Etang, font partie des arbres qui devaient être abattus et que nous avons fait démarquer en mars 1996.

L'A86, le tunnel sous le Bois et ses rebondissements.

Devant cette nouvelle atteinte à l'intégrité de notre forêt nous avons mené des actions à tous les niveaux. Nous avons protesté auprès du Ministère de l'Environnement, du Préfet des Hauts-de-Seine, de la Direction régionale de l'ONF, des Municipalités de Rueil et de Garches.

Nous avons distribué et fait distribuer par des bénévoles et des associations riveraines plus de 200 prospectus. Nous avons installé près des parcelles où devaient être construites les émergences du tunnel des écriteaux avertissant les promeneurs des nuisances à venir.

Les 3, 10 et 11 janvier nous organisons une pétition près de l'étang et à l'aide d'un panneau explicatif nous évoquons les conséquences écologiques dues aux installations de la SOCATOP (3): un puits de secours dans la parcelle 63 (les Hauts-Bénards), et une unité de ventilation dans la 67 (le Bois de l'Etat), pour lesquels le concepteur prévoyait respectivement un déboisement de 3727 et de 6070m² au lieu des 600 et 2500 m² annoncés lors de l'enquête publique en avril 1994!!

L'ONF qui nous avouait <<ne disposer d'aucun moyen de pression sur des décisions résultant de l'appréciation par autorité publique des intérêts en jeu>> avait néanmoins imposé à la SOCATOP la circulation des camions transportant les déblais du puits des Hauts Bénards, à travers la forêt, par le chemin forestier de la "Côte Raide".

Le profil de ce chemin devrait être <<remodelé>>, son point le plus bas surélevé de 4 mètres pour obtenir une pente à 12% et permettre un accès facile à ces camions!!

En guise de consolation on nous assurait de sa remise en état à la fin des travaux..... en 2002.

Le 2 février, lors d'une réunion à la Mairie de Rueil avec Messieurs Baumel, Ricard (Maire adjoint délégué à l'urbanisme et à l'Aménagement), Starck (directeur des services techniques), Barry (directeur des espaces verts), de représentants de la SOCATOP, de la DDE, de la DDA, d' Environnement 92 et de l'ONF, nous obtenions que les surfaces d'emprises des chantiers soient ramenées à celles prévues lors de l'enquête publique.

Le 4 février, lors d'une nouvelle rencontre en forêt, nous obtenions, malgré les réticences de l'ONF, que l'itinéraire des camions par la "côte Raide" soit abandonné.

L'ONF s'opposant à ce que soit empruntée la route de Versailles dans sa partie actuellement fermée le week-end (invoquant sans rougir la protection d'une réserve de chênes!) il est proposé de suivre, durant les travaux, les routes goudronnées existantes: la route du Pré Boni puis la route de Villeneuve jusqu'à Vaucresson.



La route de la "Cote Raide" vue des Hauts Bénards.

Ce 11 février nous apprenons par voie de presse que le Commissaire du Gouvernement serait en mesure de casser l'attribution du marché de l'A86 à la société COFIROUTE, ce qui aurait pour conséquence de stopper les travaux en cours. Ceci nous est confirmé dans un courrier par Maître Cabanes à qui nous avons donné mandat en 1995 pour contester la légalité de cette concession. Notre plainte avait alors, en août 1997, été rejetée par la Commission de Bruxelles.

L'arrêt du Conseil d'Etat devrait être rendu vers le 20 février.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont répondu à notre appel et se sont mobilisés avec nous pour que le Bois de Saint Cucufa ne soit pas l'otage de ceux pour qui ses 201 ha ne sont pas dignes d'intérêt.

N'ayant obtenu aucune assurance concernant notre demande de filtrage sur la cheminée de l'unité de ventilation, il est important que nous obtenions satisfaction sur ce point, les études de pollution ayant été, selon le Commissaire du Gouvernement, <<réduites, pour ne pas dire inexistantes.>>

R. C.

- (1) Circulaire ministérielle du 26 Février 1979 confirmée le 17 juillet 1990.
- (2) "Les arbres qui cachent la forêt" aux éditions EDISUD
- (3) SOCATOP: société de construction de l'autoroute de traversée de l'ouest parisien.